**CONVENTION POUR LA SAUVEGARDE DU
PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL**

**Réunion d’experts dans le cadre de la réflexion globale
sur les mécanismes d’inscription sur les listes de la Convention
de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel**

**En ligne**

**7, 26 et 27 mai 2021**

**Rapport**

|  |
| --- |
| Dans le cadre de la consultation d’experts prévue à l’occasion de la réflexion globale sur les mécanismes d’inscription sur les listes de la Convention de 2003, une réunion d’experts de catégorie VI a été organisée en mai 2021. Le présent document décrit les résultats de cette réunion. Les experts ont formulé de nombreuses recommandations en vue d’améliorer le système d’inscription sur les listes, que l’on peut résumer en quatre approches. Deux d’entre elles, nommées « ajustement » et « repositionnement », ont été recommandées par un nombre à peu près égal et substantiel d’experts. |

#### I. Introduction

1. La réunion d’experts dans le cadre de la réflexion globale sur les mécanismes d’inscription sur les listes de la Convention de 2003 s’est tenue en ligne à l’aide de la plateforme Zoom. Elle a duré six jours non consécutifs en mai 2021. La session plénière a débuté le 7 mai (Partie I) et a continué les 26 et 27 mai 2021 (Partie II). Trois sessions parallèles en groupes de travail ont été organisées entre ces deux périodes. Toutes les réunions ont eu lieu de 13h00 à 16h00 (heure de Paris/UTC+2), ce créneau horaire étant le plus pratique pour les participants situés dans des fuseaux horaires différents. Pour consulter le programme de la réunion, voir le document [LHE/21/EXP/1 Rev.3](https://ich.unesco.org/doc/src/LHE-21-EXP-1_Rev.3.-FR.docx). Cette réunion a bénéficié d’une généreuse contribution de la part du gouvernement japonais.

2. Comme cela a été décrit et présenté au cours de la réunion en détail, dans le document de référence (document [LHE/21/EXP/2 Rev.4](https://ich.unesco.org/doc/src/LHE-21-EXP-2_Rev.4.-FR.docx)), cette réunion s’est inscrite dans le cadre d’une consultation d’experts plus vaste en vue de contribuer à la réflexion globale sur les mécanismes d’inscription sur les listes de la Convention de 2003. L’objectif principal de la réunion consistait tout particulièrement à jeter les bases pour le groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée (Partie I les 8 et 9 juillet 2021 et Partie II les 9 et 10 septembre 2021, réunions en ligne, dont les dates ont été modifiées après la réunion d’experts). Conformément aux précédentes discussions intergouvernementales, notamment à l’occasion de la quatorzième session du Comité (document [LHE/19/14.COM/14](https://ich.unesco.org/doc/src/LHE-19-14.COM-14-FR.docx)), la réunion d’experts s’est structurée autour des quatre thèmes suivants :

|  |
| --- |
| Thème A : Approche globale des mécanismes d’inscription sur les listesThème B : Questions relatives aux critères d’inscriptionThème C : Questions relatives au suivi des éléments inscritsThème D : Méthodologie d’évaluation des candidatures |

3. Les participants étaient composés de trente-quatre experts dans le domaine de la sauvegarde du patrimoine vivant, provenant de toutes les régions du globe, dotés d’une expérience et d’une expertise spécifiques en matière de divers aspects des mécanismes d’inscription sur les listes de la Convention de 2003 (pour consulter la liste des participants, voir le document [LHE/21/EXP/6 Rev.5](https://ich.unesco.org/doc/src/LHE-21-EXP-6_Rev.5-EN-FR.docx)). En plus de représentants de centres de catégorie 2 de l’UNESCO dans le domaine du patrimoine culturel immatériel, environ vingt experts d’États ont également participé aux sessions plénières. La réunion s’est tenue sous la forme d’une réunion de catégorie VI qui, selon le Règlement de l’UNESCO, implique que les experts ont participé en nom propre et non en tant que représentants de gouvernements ou d’organisations. Bien que les résultats de la réunion soient collectifs et non attribués personnellement à certains participants, il a été indiqué dans certains cas si une proposition a bénéficié d’un soutien vaste ou limité.

#### II. Contexte de la réflexion (Partie I de la réunion – 7 mai 2021)

4. Lors de l’ouverture de la réunion en session plénière (Partie I), M. Tim Curtis, secrétaire de la Convention de 2003 Convention et chef de l’Entité du patrimoine vivant de l’UNESCO, a présenté le contexte dans lequel s’inscrit la réunion d’experts ([présentation](https://ich.unesco.org/doc/src/R%C3%A9union_d%27experts_Pr%C3%A9sentation_du_Secr%C3%A9tariat-FR.pdf)) et a exposé la chronologie du processus de réflexion, les quatre thèmes de réflexion, ainsi que le programme et les objectifs de la réunion. Il a été souligné que les experts n’avaient pas été convoqués dans le but de prendre des décisions ou de nécessairement atteindre un consensus, mais plutôt d’apporter leur point de vue sous la forme de recommandations pouvant inclure différentes options pour tous les thèmes à l’étude.

5. Ensuite, trois présentations ont suivi afin d’illustrer les problèmes rencontrés à l’heure actuelle dans le cadre des systèmes d’inscription sur les listes, accompagnées de quelques suggestions pour les résoudre :

* La première présentation ([présentation](https://ich.unesco.org/doc/src/Presentation_Rieks_Smeets_FR.pdf)) par M. Rieks Smeets, ancien secrétaire de la Convention de 2003, a permis d’exposer le document écrit par ce dernier dans le cadre de la réunion d’experts, dans lequel il décrit les aspects des procédures historiques ayant mené à l’adoption de la Convention de 2003 et aux premières Directives opérationnelles de la Convention (document [LHE/21/EXP/3 Rev.3](https://ich.unesco.org/doc/src/LHE-21-EXP-3_Rev.-FR.docx)). Tout en mentionnant les intentions des rédacteurs de ces textes normatifs, M Smeets a également souligné que le processus de réflexion pouvait apporter une tentative de modification de la relation entre les deux listes et le Registre afin d’établir un système plus ouvert et dynamique. Il a également estimé que le Comité ne tenait pas compte d’un très grand nombre de voix des communautés au cours de ses sessions, alors même que certaines dispositions de la Convention (article 8.4) et des Directives opérationnelles (paragraphe 89) permettent la consultation de détenteurs et praticiens du patrimoine vivant lors des réunions du Comité. Il a également été suggéré que le Comité veille à l’observation des exigences d’équité de la distribution géographique, conformément aux indications de divers textes fondamentaux de la Convention.
* La deuxième [présentation](https://ich.unesco.org/doc/src/Pr%C3%A9sentation_d%27Eva_Kuminkov%C3%A1_R%C3%A9flexion_sur_les_m%C3%A9canismes_d%E2%80%99inscription_du_point_de_vue_des_organes_consultatifs-FR.pdf) par Mme Eva Kuminková, ancienne membre de l’Organe d’évaluation (2016-2019) au nom de la Société ethnographique tchèque, a établi une synthèse des résultats d’une enquête en ligne et d’entretiens à petites échelles menés auprès de membres anciens et actuels de l’Organe d’évaluation, y compris des anciens membres de l’Organe subsidiaire et de l’Organe consultatif (document [LHE/21/EXP/4](https://ich.unesco.org/doc/src/LHE-21-EXP-4-FR_.docx)). Ces experts ont proposé certaines options (notamment la reformulation ou la suppression du critère R.2, tout en demandant à l’Organe d’évaluation de trouver des informations pertinentes dans le fichier) et ont soulevé différentes questions (par exemple, si le critère R.3 est nécessaire étant donné que la viabilité doit être assurée pour une inscription sur la Liste représentative). Il a également été rapporté que les membres de l’Organe d’évaluation ont suggéré de mener des études, notamment en ce qui concerne l’équilibre géographique et thématique des éléments inscrits sur la Liste représentative, et l’effet des inscriptions sur la Liste de sauvegarde urgente.
* La troisième et dernière présentation, par Mme Fumiko Ohinata, cheffe de l’Unité de gestion du programme de l’Entité du patrimoine vivant, a exposé une synthèse des résultats d’une enquête en ligne menée par le Secrétariat en mars et avril 2021 avant la réunion d’experts (document [LHE/21/EXP/5](https://ich.unesco.org/doc/src/LHE-21-EXP-5-FR.docx)). L’objectif de cette enquête consistait à entreprendre une vaste consultation d’experts dotés d’une expérience dans divers aspects du système d’inscription sur les listes. Cette enquête composée de 44 questions était structurée selon les quatre thèmes de réflexion susmentionnés, afin de contribuer directement au processus de la réflexion globale.

#### III. Discussions des groupes de travail

6. Après la première session plénière, les experts ont été invités à rejoindre l’un des trois groupes de travail réunis en parallèle les 11, 18 et 20 mai 2021. Trois heures ont été allouées à chaque session des groupes de travail. La composition de chaque groupe, y compris le modérateur et le rapporteur, est indiquée en annexe du document de référence ; l’annexe a été modifiée plusieurs fois afin de refléter la situation la plus récente en matière de participation des experts (document [LHE/21/EXP/2 Rev.4](https://ich.unesco.org/doc/src/LHE-21-EXP-2_Rev.4.-FR.docx)). La langue de travail était l’anglais pour les groupes 1 et 2, et le français pour le groupe 3. D’autre part, les sessions des groupes de travail ont eu lieu entièrement en ligne, à l’aide de la plateforme Microsoft Teams, qui a permis une participation collective via des fichiers partagés. De plus, chaque groupe était assisté de deux membres du Secrétariat.

7. Il a été demandé aux trois groupes de discuter du thème A, car il concerne les approches globales visant à améliorer le fonctionnement des mécanismes d’inscription sur les listes. De plus, chaque groupe s’est vu assigner un thème supplémentaire : ainsi le groupe 1 a discuté du thème B, le groupe 2 du thème C et le groupe 3 du thème D.

#### IV. Discussions plénières (Partie II de la réunion – 26 et 27 mai 2021)

8. Les rapports des trois groupes de travail, qui contenaient des réflexions et propositions détaillées par thème, ont été présentés par le rapporteur de chaque groupe au cours des sessions plénières tenues les 26 et 27 mai 2021 : Mme Masami Iwasaki (groupe 1), Mme Anita Vaivade (groupe 2) et M. Ahmed Skounti (groupe 3). Le tableau ci-dessous fournit les liens vers chacun des rapports, aussi accessibles via la page web de la Convention concernant la réflexion globale ([lien](https://ich.unesco.org/fr/online-meeting-of-experts-category-vi-01165)).

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **Thème A** | **Thème B** | **Thème C** | **Thème D** |
| **Groupe 1** | [Rapport](https://ich.unesco.org/doc/src/52146-FR.docx) | [Rapport](https://ich.unesco.org/doc/src/52147-FR.docx) | - | - |
| **Groupe 2** | [Rapport](https://ich.unesco.org/doc/src/52148-FR.docx) | - | [Rapport](https://ich.unesco.org/doc/src/52149-FR.docx) | - |
| **Groupe 3** | [Rapport](https://ich.unesco.org/doc/src/52150-FR.docx) | - | - | [Rapport](https://ich.unesco.org/doc/src/52151-FR.docx) |

9. Les experts ont ensuite évoqué les propositions principales pour chaque thème de réflexion. Pour la discussion concernant le thème A, M. Tim Curtis a fait office de modérateur, tandis que les sessions concernant les thèmes B, C et D ont été guidées par le modérateur respectif de chaque groupe : M Marc Jacobs (groupe 1), Mme Alissandra Cummins (groupe 2) et M. Léonce Ki (groupe 3). Les sessions plénières de la Partie II de la réunion ont permis aux experts de fournir des explications détaillées concernant les points qu’ils souhaitaient mettre en évidence ou commenter et de fournir un retour sur les questions soulevées et les recommandations formulées pour les thèmes sur lesquels leur groupe n’avait pas travaillé.

10. D’une manière consensuelle, les experts ont souligné à plusieurs reprises l’importance de rendre le système d’inscription sur les listes plus directement accessible aux communautés, et ont insisté sur le fait qu’une telle réforme doit être effectuée de façon à faciliter la participation de ces dernières au cours des différentes étapes de la procédure d’inscription sur les listes. À cet égard, parmi les propositions spécifiques formulées par les experts figurent (a) l’utilisation de la langue de la communauté dans la préparation des candidatures ; (b) l’utilisation d’outils audiovisuels pour la mise à disposition des informations requises dans les formulaires de candidature et la communication de préoccupations ; (c) l’établissement d’un organisme indépendant impliquant la participation des communautés afin de suivre la viabilité des éléments inscrits ;(d) le développement d’un réseau d’éléments inscrits pour le partage d’expériences en matière de sauvegarde ; et (e) la création d’un forum spécialisé permettant aux organes directeurs de la Convention de consulter de manière systématique les représentants des communautés concernées. Il a également été clairement établi que les parties intéressées auprès de la Convention vivent de plus en plus de frustrations en ce qui concerne le système d’inscription sur les listes et qu’une réforme est non seulement pertinente, mais également urgente.

11. D’une manière générale, les suggestions et propositions envisagées par les experts ne forment pas de solutions définitives ; l’objectif de la consultation d’experts n’était pas de parvenir à un accord sur tous les points de réflexion. Les points de vue des différents experts pourraient cependant être résumés en quatre approches :

(a) l’approche d’« **ajustement** », qui souligne les bénéfices du système actuel d’inscription sur les listes, tout en estimant que des améliorations pourraient être apportées à l’aide d’un ensemble d’ajustements mineurs, par exemple la reformulation des critères, la révision des formulaires et la clarification de certaines procédures ;

(b) l’approche de « **repositionnement** », qui exige d’apporter davantage de modifications aux mécanismes d’inscription sur les listes de la Convention. Cette approche vise une clarification des rôles des deux listes et du Registre, et leur repositionnement les uns par rapport aux autres ;

(c) l’approche de « **contrôle plus strict** », qui cherche à rendre le système d’inscription sur les listes plus restrictif, avec une interprétation et application rigoureuses des critères d’inscription, étant donné que le système actuel est solide et conforme aux dispositions pertinentes de la Convention ;

(d) l’approche d’« **inclusivité maximale** », qui permettrait un nombre bien plus grand d’inscriptions sur les listes, tout particulièrement sur la Liste de sauvegarde urgente (jusqu’à plusieurs milliers d’inscriptions par an) avec demandes simultanées de financement (financement participatif) et/ou d’assistance d’experts pour les plans de sauvegarde correspondants.

12. Un rapide vote à main levée à la fin de la réunion a permis d’établir une part égale du nombre d’experts en faveur d’un « ajustement » et d’un « repositionnement ». Les approches de « contrôle plus strict » et d’« inclusivité maximale » n’ont été soutenues que par un ou deux experts. Dans le même temps, la répartition des propositions entre les approches d’« ajustement » et de « repositionnement » n’a pas toujours été clairement établie, étant donné que certains experts ont soutenu un mélange de propositions relevant des deux approches.

13. Les propositions principales formulées par les experts ont fait l’objet d’une synthèse par le Secrétariat dans un document de travail pour le groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée (document [LHE/21/16/COM WG/3](https://ich.unesco.org/doc/src/LHE-21-16.COM_WG-3-FR.docx)). Ce document comprend les effets et les implications possibles des deux principales approches. Le présent rapport est également mis à la disposition du groupe de travail intergouvernemental afin de permettre aux États parties d’étudier l’intégralité des propositions, en particulier par le biais des rapports des groupes de travail.